



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chauffeurs routiers

Question écrite n° 73294

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les incidences de l'arrêt du Conseil d'Etat du 30 novembre 2001, annulant partiellement le décret du 27 janvier 2000 relatif à la durée du temps de travail dans le secteur des transports routiers de marchandises. Sur la base de ce décret, un dispositif de réduction du temps de travail a été conçu sous la forme d'un contrat de progrès et rencontre, du fait de cette annulation partielle, certaines difficultés d'application. C'est pourquoi il lui demande si elle entend prendre des mesures visant à compléter et à préciser le dispositif réglementaire existant.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73294

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : équipement, transports, logement et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 février 2002, page 1036